

L'assmat , la revue des pros



Notre espace de formation en ligne est construit à partir de 360Learning, une plateforme de formation collaborative inspirée des usages du Web.

Ce guide vous détaille les principales étapes de prise en main de l'outil.

Découvrez sans plus attendre une nouvelle façon d'apprendre en ligne !

1. Recevoir l'invitation au parcours de formation

A la réception de l'e-mail d'invitation, cliquez sur **ACCÉDER AU PARCOURS** pour vous connecter à la plateforme.



2. Créer un compte

Définissez vos identifiants (prénom et nom) et un mot de passe pour créer votre compte, puis cliquez sur **C'EST PARTI !**

di nativata	× >	Sector Street Street	- 10 - 10 - 10 - 10 - 10
	Gen	Bienvenue dans l'espace de formation en ligne de Martin Média	
 A Street A Street<		Ici, vous pouvez suivre des parcours de formation adaptés à votre niveau, à vos besoins et à votre rythme, dans les domaines du travail du bois et de la généalogie, nos deux passions. Commencez par créer votre compte. C'est à vous ! Prénom	
		Nom	
		Choisir un mot de passe 💿	
	1.0	En continuant, vous acceptez les Conditions d'utilisation du service	 • • 2
	Des	C'EST PARTI	edia .

Pour vos connexions suivantes, il vous suffit de saisir **votre e-mail** (celui indiqué lors de l'achat du parcours de formation) et **votre mot de passe** (celui défini lors de votre première connexion). Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur **Mot de passe oublié ?** et vous recevez un e-mail de réinitialisation.



3. Découvrir le parcours

Après avoir confirmé votre inscription, vous accédez directement à votre parcours. Pour commencer la formation, cliquez sur **LANCER LE PARCOURS.**



4. Lancer un module

Les parcours sont composés de plusieurs modules. A gauche, vous trouvez le déroulement des activités du module, qui se présentent sous forme de texte E, vidéo D ou question . L'œil C signale le nombre de vues du module ou du parcours. Pour commencer une activité, cliquez sur COMMENCER.



Pour passer d'une activité à une autre, cliquez en haut à droite sur **SUIVANT** (ou **TERMINER**). Certains documents sont **téléchargeables**. Il vous suffit de cliquer sur Dans le parcours « Le cadre juridique et l'embauche », un **forum** permet d'échanger et d'approfondir les thèmes de la formation à chaque activité (à droite de l'écran).

<i>测</i> martin <u>média</u>	Les normes juridiques d'origine "étatique" - Le cadre juridique et l'embauche de l'assistante maternelle	MODE FORMATION 18 min 36 s X SUIVANT
INFORMATIONS GÉNÉRALES La hiérarchie des normes	La jurisprudence	
La loi Les règlements Image: Comparison de la jurisprudence	Même daire, la règle de droit reste abstraite et peut avoir besoin d'une interprétation sur certains points. Cest le juge qui est chargé de l'interprétation de ces règles. Quand cette interprétation est donnée par les plus hautes juridictions - Conseil d'État ou Cour de cassation - elle devient jurisprudence. La jurisprudence sera d'autant plus forte que les arrêts se répéteront dans le même sens sur une même question. Mais même constante, la jurisprudence est toujours susceptible d'évoluer : on dit alors qu'il y a "revirement de jurisprudence". Cest en cela que la jurisprudence n'est pas une véritable source de droit même si elle joue un rôle créateur certain.	Une question, une remarque ? Publiez-la dans le forum !
Un stol accun secte qui àman Un stol accun secte qui àman Un décret actun secte qui emans : Dins la méricache des norme un décret a une valeur : Quelles affirmations sont vrai concernant la juristrucence ?	Exemple Usqu'en 2009, la Cour de cassation considérait que le statarié qui n'avait pu prendre ses congés payés pendant la période de prise des congés en raison d'une maladie perdait ses droits. Dans un arrêt du 24 février 2009, elle change de position et décide que les congés non pris pour cause de maladie peevent être reportés l'année suivante. La jurisprudence joue donc un triple rôle : • elle interprète la règle de droit, c'est sa fonction principale ; • elle supplée à la loi quand elle est défaillante ; • elle adapte la loi imprécise ou ambiguë.	
	Réagissez à propos de cette fiche	

5. Retrouver ou suivre à nouveau un parcours

Pour **retrouver ou suivre à nouveau les modules de votre parcours**, au niveau de votre profil, cliquez sur **Mes résultats**. Positionnez-vous au niveau de la présentation de vos **Parcours** et cliquez sur **l'œil ()** à gauche du parcours de votre choix. Sur la nouvelle page, cliquez sur le module de votre choix.



6. Naviguer sur votre page d'accueil

Cliquez sur **le logo** ou **Accueil** pour revenir à votre page d'accueil.

Cliquez sur Tableau de bord pour accéder à vos statistiques, parcours et modules.

Cliquez sur votre identifiant ou avatar pour compléter ou modifier votre profil.



7. Echanger avec votre groupe

Vous êtes inscrit au groupe **L'assmat**. Pour y accéder, à gauche de votre page d'accueil, cliquez sur L'assmat à la rubrique Groupe. Sur votre nouvelle page d'accueil (avec le logo de *L'assmat*), vous pouvez écrire des messages ou diffuser des documents à l'ensemble des membres du groupe.



Une observation ? Une question ?

Envoyez votre message à <u>formation@lassmat.fr</u>